

# Ville de Port-de-Bouc

## Conseil Municipal du 14 avril 2009

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

**25 présents** : **Mesdames** : FERNANDEZ Patricia, CERBONI Rosalba, LACHAUD Dominique, MULLER Martine, DOMINI Chérifa, MALARET Monique, GIOVANELLI Béatrice, LELAFI Fatima, BERMOND Marie-Josèphe, CABAU Solange, AOUAD Sophianne,

**Messieurs** : GIORGETTI René, BELSOLA Laurent, NOUGUE Alain, DEPAGNE Marc, CHAPELLE Patrice, BENMBAREK Hassan, GALICHET Philippe, XENIDES Constant, GUIRAMAND Patrick, NGUYEN Jean louis, SIRAT Boulenouar, DIDERO Stéphane, BIGORNE Eric, PIGNOT Joseph.

**6 Absences avec procuration** : **Madame** : SANTORU Evelyne, BERANGIER Jocelyne, GALLINA Martine, CORTES Isabelle.  
**Messieurs** : PHILIPPE Louis, VAXES Michel,

**2 Absents** : Monsieur PEREIRA Christian

**Madame** : CARRERAS Elisabeth.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur René GIORGETTI est désigné secrétaire de séance par Mme le Maire.

~~~~~

**Mme le Maire** - ce conseil est constitué d'un point unique qui réside dans l'énoncé que je vais vous en faire :

**Modification de la délibération n° 2008/114 du 25 septembre 2008 :**

Par délibération en date du 25 septembre 2008, le Conseil Municipal a notamment autorisé Madame le Maire à « ... prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret... »

Or, la loi n° 2009-179 du 17 février 2009- Article 10, a modifié pour les travaux, ce seuil par décret, passant de 206 000 € H.T. à 5 150 000 € H.T.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il a-t-il des demandes de précisions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Je lève la séance du Conseil Municipal, et je vous souhaite une bonne soirée.

**La séance est levée à 18 h 20.**